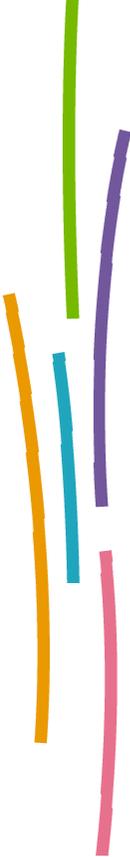




La participation citoyenne : les conditions de sa réussite

Réflexions du groupe de travail « méthodes »
du comité régional Agenda 21- Bretagne



Le préalable politique

- *Définition précise de l'objet et de l'objectif recherché*
- *Implication forte des élus et responsables du projet*
- *Identification du degré de participation voulu par les élus*
- *Envisager l'échec ?*
- *Engagement de la démarche en externe ET en interne*

Le préalable technique

- *Recenser les formes de participation existantes*
- *Recenser les outils de communication présents sur le territoire*
- *Répondre aux questions:*
 - *de quel savoir faire ai-je besoin?*
 - *qui est le garant de la démarche ?*
 - *quelle stratégie de communication mettre en place?*
 - *comment se faire accompagner dans l'animation ?*
(recherche de compétence et de neutralité)
- *Choisir une méthodologie simple et comprise par tous*

Importance des notions de temps et de lieux

- *Prendre son temps en particulier pour préparer le partage d'un langage commun*
- *Définir en commun le calendrier (élus, techniciens, associations, cabinet conseil)*
- *Trouver les « bons moments » et les « bons lieux »*
- *Innover sur l'emplacement des lieux de réunion, leur agencement : convivialité, égalité*

Partager une culture commune

- *Clarifier les objectifs de la démarche*
- *Organiser une formation et des actions de sensibilisation adaptée à chaque public , mais pouvant être commune à différents acteurs*
- *S'assurer de l'appropriation et de la compréhension des enjeux du développement durable (mots, langage...)*
- *« faire émerger le sentiment d'appartenance à un territoire »*

La mise en place du partenariat

Quelques principes de base :

- *Assurer une bonne représentativité des acteurs du territoire*
- *Établir une relation de confiance entre les participants*
- *S'assurer que tous les participants soient sur le « même pied d'égalité »*
- *Prévoir la disponibilité des élus (« accessibles »)*

La mise en place du partenariat

Moyens à mettre en oeuvre:

- *Identifier les différents publics*
- *Définir les conditions ainsi que les outils les mieux adaptés pour leur participation*
- *Élaborer un document fixant les règles de la concertation (charte, contrat moral...)*
- *Créer un comité de pilotage mixte*

